

**C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 22 février 2017.

À la séance d'ajournement du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 22 février 2017 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)  
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) : M. André Fournier (représentant Causapscal)  
M. Yves Labonté (représentant Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)  
M. Pierre D'Amours (représentant Amqui)

Personnes-ressources présentes :  
M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
M. Guillaume Viel, directeur, service du développement

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2017-036 concernant l'ouverture de la séance d'ajournement du 22 février 2017**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2017-037 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 22 février 2017**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de question de l'assistance
4. Communication du service de développement - Programme Mobilisation-Diversité (MIDI) - Dépôt
5. Greffe et communications - Nouveau logo de la MRC – Adoption
6. Correspondance
7. Période de questions de l'assistance
8. Autres sujets - Prochaine rencontre – séance ordinaire du 8 mars à 19h30
9. Levée de la séance

Adoptée.

## **3. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

## **4. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT**

### **4.1 Programme Mobilisation-Diversité (MIDI) – Dépôt**

### **Résolution CM 2017-038 concernant un dépôt de projet au programme Mobilité-Diversité**

Considérant que la MRC de La Matapédia connaît une situation démographique précaire combinée au vieillissement de la population;

- Considérant qu'une des avenues pour freiner la baisse démographique est l'accueil et la rétention de personnes de minorités ethnoculturelles;
- Considérant qu'à l'heure actuelle, très peu d'efforts particuliers sont déployés pour accueillir, intégrer et retenir les personnes issues de minorités ethnoculturelles sur notre territoire;
- Considérant que certaines entreprises matapédiennes ont de la difficulté à combler des postes, particulièrement ceux spécialisés, et que la bonification des efforts pour accueillir des personnes de minorités ethnoculturelles pourrait contribuer à améliorer la situation;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a adopté le 18 janvier 2017 un plan régional d'attractivité 2017-2020 et que ce dernier fait état des enjeux du territoire en mentionnant que l'immigration fait partie de la solution;
- Considérant que le programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion cadre avec le plan régional d'attractivité 2017-2020 ainsi qu'avec l'Écoterritoire habité de La Matapédia.

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu ce qui suit :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le but d'établir un partenariat pour agir à l'égard des enjeux de la diversité et de l'immigration;
2. d'autoriser M. Guillaume Viel, directeur du service de développement, à signer tous les documents relatifs à la demande;
3. de désigner Mme Chantale Lavoie, préfet, comme signataire autorisée de l'entente éventuelle avec le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Adoptée.

## **5. GREFFE ET COMMUNICATIONS - NOUVEAU LOGO DE LA MRC – ADOPTION**

### **Résolution CM 2017-039      concernant l'adoption du nouveau logo de la MRC de La Matapédia**

- Considérant que, lors de la démarche de communications réalisée en 2016, il est ressorti l'importance de renouveler l'image de la MRC;
- Considérant qu'à la séance ordinaire du 12 octobre 2016, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro CM 2016-233 afin d'autoriser l'actualisation du logo de la MRC et la production d'un cahier des normes graphiques;
- Considérant qu'afin d'assurer une appropriation du nouveau logo de la MRC, trois propositions ont été retenues par le comité communications et soumises au vote auprès des employés et des membres du conseil;
- Considérant qu'afin d'assurer une meilleure compréhension, un texte explicatif accompagne le logo de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu :

1. d'adopter le nouveau logo de la MRC qui suit et tel que déposé au conseil de la MRC :



2. d'adopter le texte explicatif qui exprime la signification du logo de la MRC;
3. de procéder à l'élaboration du cahier des normes graphiques du logo de la MRC.

Adoptée.

## **6. CORRESPONDANCE**

Monsieur Mario Lavoie dépose aux membres du conseil la synthèse de la correspondance.

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

8. **AUTRES SUJETS - PROCHAINE RENCONTRE – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS À 19H30**

Le conseil tiendra sa prochaine séance ordinaire le 8 mars 2017 à compter de 19h30 à l'endroit habituel.

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution CM 2017-040 concernant la levée de la séance d'ajournement du 22 février 2017**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu de lever la séance à compter de 19h42.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint